

Renvoi au comité des Finances, section des domaines, de la demande des secours du citoyen Antoine Chery, déjà renvoyé une fois aux comités, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances, section des domaines, de la demande des secours du citoyen Antoine Chery, déjà renvoyé une fois aux comités, lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 440-441;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18492_t1_0440_0000_17

Fichier pdf généré le 04/10/2019

La commune de Charenton se plaint de ce que son maire a été indignement pillé par des gens armés, qui ont dit agir en vertu de la loi; elle demande des secours pour ce malheureux patriote, père d'une nombreuse famille.

Cette pétition est renvoyée au comité des Secours (129).

[Carrier n'a pas seulement fait le mal à Nantes, mais son existence sert de prétexte aux filoux pour aller voler dans les maisons de ceux qu'on accuse de le receler aujourd'hui. Le 21 brumaire à 6 heures du soir, 6 hommes habillés en gardes nationales se présentèrent chez le maire de Charenton. Celui-ci venoit de sortir pour se rendre à la société populaire : les inquisiteurs profitèrent de son absence pour intimider 3 citoyennes qui gardoient sa maison; un des filoux contrefaisant le commissaire de police, annonce à ces citoyennes qu'elles contrevenoient à la loi en recelant le représentant Carrier. A l'instant ces messieurs font perquisition et ordonnent aux citoyennes de les accompagner et de leur ouvrir tous les appartements. Elles obéissent; on ne trouve rien. Alors les filoux ajoutent : descendons à la cave, c'est certainement le lieu de sa retraite; citoyennes, conduisez-nous. La nièce du maire ouvre la cave et descend la première avec ses 2 amies. Aussitôt, les filoux les enferment, font perquisition dans la maison, et se retirent après avoir emporté les bijoux, le linge et tous les effets les plus précieux. Au bout de 2 heures, le maire revenant de la société populaire, trouva ses portes et armoires ouvertes et bien netoyées.] (130)

61

La veuve de Jacques Elie, de la commune de Honfleur [Calvados], demande à la Convention de vouloir bien ordonner le rapport sur sa demande pour être relevé du laps de temps dans son affaire, contre le citoyen Bonnechose-de-la-Cour du-Bos; elle ajoute que le citoyen Bar en est chargé depuis cinq mois.

Renvoyé au comité de Législation pour en faire rapport dans trois jours (131).

62

Le citoyen Gandu, secrétaire au comité de Sûreté générale, présente à la Convention différentes observations propres à remonter les manufactures de draps.

(129) *Moniteur*, XXII, 547.

(130) *Ann. Patr.*, n° 689, à la rubrique *Variétés*.

(131) *P.-V.*, XLIX, 312.

Renvoyé au comité de Commerce et des arts (132).

63

La citoyenne Marie-Françoise Royer, veuve de Jean-Baptiste Maugé, canonnier du onzième bataillon de Paris, expose que son mari est mort d'une blessure reçue à la défense d'une pièce de canon; elle réclame les secours accordés par la loi.

Renvoyé au comité des Secours publics (133).

64

Le conseil général de la commune de Cannes, département de Seine-et-Marne, fait part de ses inquiétudes sur les subsistances et ajoute qu'à peine elle a de quoi vivre six mois, et qu'on vient lui enlever ce peu de grains; il prie la Convention de prendre en considération sa demande.

Renvoyé au comité de Salut public (134).

65

La citoyenne Morin, dont le mari est employé dans les charrois des armées de la République, se trouvant dans la plus grande indigence, réclame des secours.

Renvoyé au comité des Secours publics (135).

66

Le citoyen Jean Blanc, dit Baltazard, qui a quarante-quatre ans de service, dont vingt-deux aux Invalides, demande à être promu au grade de capitaine.

Renvoyé au comité Militaire (136).

67

Le citoyen Antoine Chery réclame des secours qui lui ont été accordés sur une première pétition du 5 floréal, et qui fut

(132) *P.-V.*, XLIX, 312.

(133) *P.-V.*, XLIX, 312.

(134) *P.-V.*, XLIX, 312-313.

(135) *P.-V.*, XLIX, 313.

(136) *P.-V.*, XLIX, 313.

renvoyée au comité des Domaines et aliénation et à celui de Législation.

Renvoyé au comité des Finances, section des domaines (137).

68

Le citoyen Quevremont, dit Lamotte, détenu au Plessis, sous le prétexte de complicité de conspiration avec Catherine Théot, réclame la liberté qui lui a été ravie par un décret rendu sur un rapport au nom du comité de Sûreté générale.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (138).

69

Le citoyen Lequillan demande à la Convention d'être autorisé à faire imprimer aux frais de la nation un ouvrage qui doit jeter un grand jour sur les mauvaises administrations des hospices et commissions des secours.

Renvoyé au comité des Finances (139).

70

Le citoyen Delaplanche fait hommage à la Convention d'un projet de monument à l'usage de toutes les autorités constituées de la République, et qui comprend tous les objets qui peuvent y avoir rapport, tels que divisions, percement de routes, chemins, canaux et rivières.

Renvoyé au comité des Travaux publics (140).

Un citoyen obtient la parole : Législateurs, le citoyen Delaplanche, architecte, vient vous offrir pour hommage le fruit de dix-huit mois de travail; en un mot, un projet et plan à l'usage des pouvoirs législatif, exécutif, administratif et judiciaire, comprenant généralement tous les objets qui peuvent y avoir rapport, suivi de réflexions relatives à un plan général convenable à toute la République française, sur une division plus claire de départements, districts, et communes, percement de routes, chemins, canaux et rivières.

La Convention nationale, pénétrée plus que jamais que le meilleur moyen d'entretenir les mœurs d'une grande nation était de protéger

les sciences et les arts, a réveillé le génie des artistes en les invitant à mettre au jour les plus belles idées que la liberté pût leur suggérer, et qui se ressentissent de l'énergie républicaine.

Vous ne pouviez mieux vous adresser, législateurs; c'est dans les artistes, en général, que vous rencontrerez le sublime caractère de la liberté, leur véritable élément.

Dans ce projet l'on verra une division plus claire de la France en quatre-vingt-dix sept départements, dans lesquels j'ai compris la Flandre autrichienne, le Hainaut, le Brabant, toute la basse Autriche, en bordant le Rhin jusqu'à la Roër. Avec quel plaisir je vois aujourd'hui mes vœux prophétiques se réaliser en partie!

Dans ce projet l'on verra aussi des routes au nombre de quatre-vingt-seize, qui, rayonnant à prendre du point central, iront en droite ligne et sans interruption jusqu'aux frontières. Indépendamment de ces routes, il serait fait quatre canaux, qui, partant aussi du point central, iront jusqu'aux frontières, du nord au sud, et de l'est à l'ouest.

Je vous offre encore le dessin d'un four extraordinaire, dont on pourrait se servir avec succès à l'armée. Il est propre à cuire toutes sortes de comestibles avec toutes sortes de combustibles, tourbe, charbon de terre et bois de toute nature.

Renvoyé au comité d'Instruction publique (141).

71

Les citoyens et citoyennes composant l'état de domesticité de la ci-devant maison de Jésus, observent à la Convention que, par le décret du 16 du présent mois, ils se trouvent sans occupation, sans état et à la veille d'être réduits à la plus affreuse misère; ils implorent sa bienfaisance.

Renvoyé au comité des Secours publics (142).

72

Le citoyen Bélanger, architecte, réclame la propriété de sa maison, dont s'étoit emparé le comité révolutionnaire de la section des Piques, qu'il appelle comité de Robespierre; il invoque l'article XIX de la Déclaration des droits de l'homme.

Renvoyé aux comité de Sûreté générale et des Finances pour en faire un prompt rapport (143).

(137) P.-V., XLIX, 313.

(138) P.-V., XLIX, 313. Voir une première demande, *Arch. Parl.*, 26 brumaire, n° 4.

(139) P.-V., XLIX, 313.

(140) P.-V., XLIX, 313-314.

(141) *Moniteur*, XXII, 548.

(142) P.-V., XLIX, 314.

(143) P.-V., XLIX, 314.